



DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 13 mai 2015

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	27
		Dont procurations 04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	02

Date de la convocation

06/05/2015

Date d'affichage

08/05/2015

Objet de la Délibération

FINANCES

Subvention

Association Saint Vincent de Paul

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Éric JULTAT

L'an deux mille quinze et le **treize mai** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Éric JULTAT, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Absents excusés : MM, Marie GARON, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

Procurations : MM Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE et Cémiane MOUTOUCOUMARO ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie Victor PAIGERAC et Gérard CHAUVET.

SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SAINT VINCENT DE PAUL

À la demande de Monsieur le Maire, madame Dominique CUPIT indique que l'association Saint Vincent de Paul, association reconnue d'utilité publique, œuvre depuis un certain nombre d'années dans le cadre de l'aide aux familles et des personnes en situation de précarité, afin que tout homme se remette debout dans la dignité.

Aussi, la présidente du Conseil Départemental sollicite le concours de la ville de Schœlcher en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € (cinq cents euros), pour poursuivre son action auprès des personnes en situation de détresse et avoir un rôle encore plus actif dans le cadre de l'aide alimentaire.

La commission des « Affaires Sociales » lors de sa séance en date du 05 mars 2015 propose l'attribution d'une aide financière d'un montant 300 € (trois cents euros) à l'association Saint Vincent de Paul.

Le Commission « Finances » en date du 30 mars 2015 a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association Saint Vincent de Paul, afin qu'elle poursuive son action auprès des personnes en situation de détresse.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de madame Dominique CUPIT et après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'allouer une subvention d'un montant de 300 € (trois cents euros) à l'association SAINT VINCENT DE PAUL ;
- d'imputer cette somme au budget communal.

Pour extrait certifié conforme
Schœlcher, le 29 MAI 2015

Le Maire


Luc CLEMENTE

